**Paris, dernière mise à jour le 11 octobre 2016**

****

**DGESIP**

**(Direction générale de l'enseignement supérieur**

**et de l'insertion professionnelle)**

**LANCEMENT D’UN APPEL A PROJET DE RECHERCHE   
  
DEDIÉ AU TRAVAIL SOCIAL & A L’INTERVENTION SOCIALE**

1. **CONTEXTE ET ENJEUX**

Le Plan d'action en faveur du travail social et du développement social, présenté en conseil des ministres le 21 octobre 2015, vise à valoriser et moderniser les métiers de l’intervention sociale, en s’appuyant sur une réingénierie des diplômes, mais également sur le développement des travaux de recherche dans le domaine du travail social, afin qu’ils contribuent à l’enrichissement des formations et des pratiques professionnelles.

Au-delà, ces travaux visent à permettre la constitution de savoirs communs entre praticiens et chercheurs, nécessaires à l’appréhension de l’évolution des besoins des personnes accompagnées et de leur environnement, ainsi qu’à l’évolution des pratiques professionnelles vers une meilleure « intelligence de l’agir ».

Ces enjeux ont notamment été mis en évidence par la [Conférence de consensus sur la recherche en travail social](http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Avis_du_jury_conf_consensus_definitif_22_juin_2013_.pdf), organisée en novembre 2013 , mais aussi par le dernier rapport du [Conseil supérieur du travail](http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/CAB_COM_RAPPORT_COMPLET_Merci_non_usagers.pdf), appelant au développement de la recherche collaborative, ainsi que le [rapport de Brigitte Bourguignon](http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2015/09/rapport_brigitte_bourguignon.pdf), députée, préconisant le développement de la recherche-action et l'adossement des formations à la recherche.

Le Plan d'action en faveur du travail social et du développement socialpropose de favoriser le développement de l’intervention sociale comme champ de recherche. Dans cette perspective, la mesure 16 du plan d’action prévoit, à terme,la mise en place d’unités de recherche pluridisciplinaires dédiées à l’intervention sociale, en coordination avec un ou plusieurs établissements de formation en travail social.

Le présent appel à projets est lancé par le ministère des Affaires sociales et de la santé en partenariat avec le ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

1. **OBJECTIFS DE L’APPEL A PROJETS**

L’appel vise à soutenir des projets de recherche qui entrent en cohérence avec les objectifs stratégiques du plan d’action qui vise notamment :

* à renforcer la participation citoyenne et le pouvoir d’agir des personnes concernées dans le cadre de l’intervention sociale et des formations en travail social,
* à promouvoir des approches globales et coordonnées de l’accompagnement social, dans une logique de développement social et de décloisonnement des politiques sociales.

Les critères qui seront appréciés pour la sélection des projets sont :

* la dimension collaborative et participative des approches méthodologiques proposées,
* la mobilisation de plusieurs disciplines,
* l’existence de partenariats, actuels ou envisagés, entre université et établissements de formation en travail social
* la mobilisation de travaux de recherche internationaux voire la collaboration avec des universités situées à l’étranger.

Seront considérés avec un intérêt particulier les projets portant sur des sujets relatifs :

* à l’accès aux droits et à la citoyenneté des personnes,
* aux approches collectives et « communautaires » du travail social
* aux représentations mutuelles des travailleurs sociaux et des personnes accompagnées,
* aux processus de radicalisation et aux pratiques professionnelles de prévention de la radicalisation.

Une attention particulière sera portée aux projets intégrant la question du genre et des stéréotypes sexués dans le domaine du travail social.

1. **MODALITES DE L’APPEL**

* Contenu du dossier de candidature :
  + Identité du projet (acronyme, titre en français, durée, instrument de financement…) ;
  + Identification du soumissionnaire (nom complet, sigle, numéro de SIRET…) ;
  + Identification des responsables scientifiques et adresse de réalisation des travaux ;
  + Données financières du projet (détaillées par poste de dépenses et par partenaire) ;
  + Résumé scientifique du projet (objectifs globaux, verrous scientifiques/techniques, programme de travail et retombées scientifiques, techniques, économiques) ;
  + dossier de demande de subvention : renseigner le Cerfa 12156\*03 (y compris établissements publics) <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>
  + liste des pièces demandées dans le Cerfa 51781#01 : <https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=12156&cerfaFormulaire=12156>
* Date limite de candidature : 13 novembre 2016
* Les dossiers de candidatures doivent être déposés exclusivement sous format électronique à l'adresse suivante : [fabienne.benet@social.gouv.fr](file:///D:\Utilisateurs\bertrand.regnaud\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary%20Internet%20Files\Content.Outlook\WWG831WI\fabienne.benet@social.gouv.fr)
* La sélection des universités et établissements retenus pour une durée maximale de trois ans aura lieu en novembre 2016.